

Niveau :	MASTER					Année <input type="checkbox"/>
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M1
Mention :	DIRECTION DE PROJETS OU ETABLISSEMENTS CULTURELS					
Parcours :	Arts et Cultures, Ingénierie de l'Action Culturelle, Ingénierie des projets interculturels et internationaux					
Volume horaire étudiant :	258	223			420	481
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
	Scolarité ☎ 03.80.58.98.54 scoliump@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : Espé Bourgogne- (Institut Denis Diderot)	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif de la mention est de former dans les domaines de la culture, en formation initiale comme en formation continue des directeurs, concepteurs, administrateurs, gestionnaires, médiateurs de projets, consultants, et experts. Le champ des métiers rend nécessaire l'acquisition de connaissances pluridisciplinaires dans les matières telles que le droit, la gestion, l'éducation, l'esthétique, l'ethnologie, l'histoire, l'interculturalité et la sociologie. L'objectif de la formation est d'une part d'organiser l'acquisition de ces savoirs, d'autre part d'en assurer leur transformation en savoir-faire par l'expérimentation et la confrontation au terrain grâce à l'intervention de professionnels, des visites *in situ*, une pédagogie par projets et une attention toute particulière au stage avec un double tutorat académique et professionnel.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

La mention Direction de Projets ou Établissements culturels se divise en trois parcours « Arts et Cultures », « Ingénierie de l'Action culturelle » et « Ingénierie de projets interculturels et internationaux ». Les étudiants ayant réussi la première année (M1) poursuivent en seconde année du parcours choisi (M2), mais possibilité leur est offerte, toutefois, de s'insérer dans la vie active, ce qui leur permet, le cas échéant, de reprendre ultérieurement après un temps d'expérience professionnelle en M2.

L'évolution des emplois de la culture aux cours des deux dernières décennies, du fait des phénomènes de décentralisation et de déconcentration, de contraction des dépenses publiques dans le secteur culturel, de développement de l'éducation artistique et culturelle en lien notamment avec l'éducation culturelle, de développement des processus de création artistique et de diffusion culturelle grâce aux nouvelles technologies, implique que la mention du master Direction de projets ou établissements culturels vise à former des généralistes de la culture susceptibles de pourvoir des emplois dans l'ensemble du secteur culturel tel que :

administrateur / agents d'accompagnement des artistes/ agent de la diplomatie culturelle / chargé de production / chargé de diffusion / chargé d'études/ chargé de mission culture / chargé de relations avec les publics / chargé de programmation / chargé de relations avec les médias / chef de projet / concepteurs et évaluateurs de projets artistiques et interculturels / consultant / coordinateurs de projets d'échanges interculturels / directeur de structure artistique, culturelle, patrimoniale / expert / médiateur culturel / secrétaire généraux / responsable de service culturel / responsables de services éducatifs.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les principales compétences délivrées sont :

analyser la faisabilité d'un projet culturel / **rédiger** un projet/définir les phases d'un projet / **définir** le calendrier de mise en œuvre d'un projet / **définir** les moyens de mise en œuvre d'un projet / **concevoir** un cahier des charges / **coordonner** la conduite d'un projet / **exécuter** un cahier des charges / **établir** un bilan d'activité / **établir** une convention / **établir** des contrats / **animer** une équipe de travail / **gérer** les relations avec les artistes / **élaborer** un système de tarification / **organiser** une billetterie / **constituer** un fichier / **argumenter** un projet de diffusion / **organiser** une tournée / **gérer** une tournée/**concevoir** un projet de lieu culturel / **identifier** la mission d'une structure par son budget / **évaluer** un budget / **élaborer** le budget détaillé d'un projet culturel / **élaborer** le budget détaillé d'une structure / trouver des financements / **établir** des dossiers de financement / **contrôler** l'évolution des dépenses/ **tenir** une comptabilité / **établir** un plan d'amortissement / **établir** un bilan financier et un compte de résultat / **établir** une déclaration de droits d'auteur / **définir** les supports de communication / **concevoir** un plan de communication / **faire** une synthèse de documents / **appliquer** les techniques d'inventaire du patrimoine / **concevoir** un questionnaire d'enquête pour le public/ **conduire** des entretiens d'enquête / **aménagement** du territoire/**anthropologie** / **fonctionnement** des collectivités locales / **droit** des biens culturels / **économie** de la culture / **histoire** de l'action culturelle en France / **histoire** de l'organisation de la vie culturelle en Europe / **anglais** / **définir** les objectifs culturels d'une structure / **définir** les bases artistiques d'une programmation / **traduire** une politique en projet opérationnel / **définir** les bases artistiques d'un projet / **argumenter** un projet artistique / **définir** les objectifs culturels d'un projet / **caractériser** un public / **connaître** la sociologie des publics / **concevoir** la programmation d'un festival ou d'un évènement / **concevoir** la programmation d'une structure / **concevoir** une programmation jeune public / **concevoir** une exposition / **concevoir** un parcours de visite / **concevoir** un dispositif interactif pour exposition / **concevoir** un dispositif d'aide à l'interprétation / **concevoir** un projet de catalogue / **concevoir** un cycle de conférences / **concevoir** un programme d'animation / **concevoir** un atelier / **concevoir** un dispositif d'évaluation / **mettre en œuvre** un dispositif d'évaluation / **évaluer** un dispositif d'aide à l'interprétation.

■ Compétences acquises à l'issue de la première année de formation :

- connaître l'environnement juridique, administratif, politique, économique de l'action culturelle,
- connaître les enjeux de l'action artistique et culturelle,
- connaître les enjeux de la valorisation du patrimoine,
- maîtriser les outils de gestion et d'administration d'une structure culturelle,
- concevoir un projet d'action culturelle,
- élaborer le budget d'un projet et établir les contrats avec les partenaires financiers,
- connaître les procédures de diffusion des œuvres,
- maîtriser les outils de la communication culturelle,
- effectuer le suivi administratif et financier d'une action culturelle,
- superviser l'acheminement et l'installation de la logistique et de la signalétique sur le lieu d'un spectacle ou d'un tournage

Modalités d'accès à l'année de formation :

L'accès au parcours est soumis à l'avis d'une commission pédagogique composée de deux enseignants et d'un professionnel statuant sur la base d'un dossier et d'un entretien. L'admission est prononcée en fonction de l'adéquation du projet professionnel du candidat avec les objectifs de formation (les principaux pré-requis sont : une expérience préalable dans secteur culturel, une motivation nourrie par l'expérience des pratiques artistiques et/ou culturelles, ainsi qu'une solide culture générale).

En formation initiale, l'accès des étudiants en master 1 est ouvert à tout titulaire d'une licence sur la base de son diplôme et de la qualité de son projet professionnel dans le champ des métiers de la culture. En ce qui

concerne l'Université de Bourgogne, le parcours est accessible d'une façon générale à tout étudiant ayant obtenu dans le cadre de sa formation une licence des domaines SHS, droit, gestion, économie...

Le jury veille également à l'ouverture nationale et internationale des candidatures.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation (03 80 58 98 54)

Les étudiants en formation initiale peuvent obtenir leur insertion dans la formation par VES.

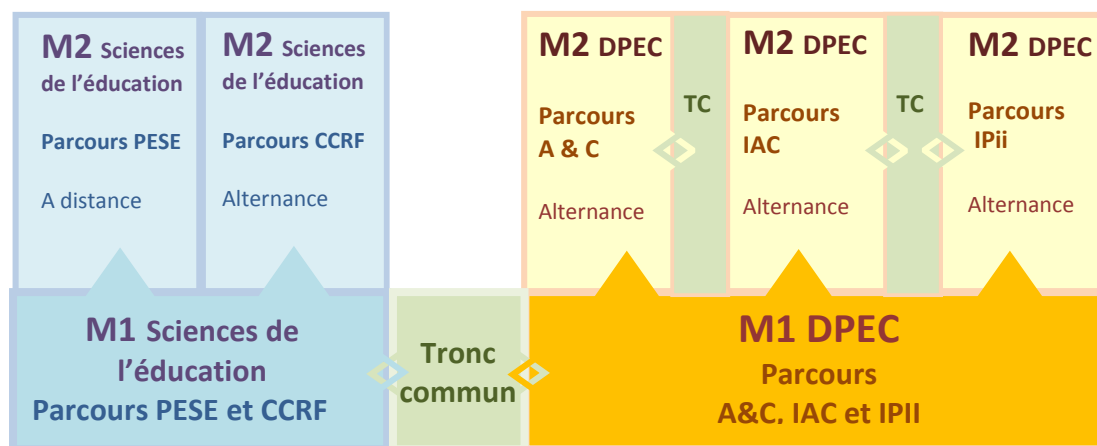
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

En formation continue intégrée, la commission pédagogique tient compte du passé académique et des acquis professionnels des candidats (VA, 1985). La formation est organisée sous forme de modules et les candidats admis peuvent se voir proposer un parcours individualisé de formation.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

La première année du parcours est commune aux parcours « Arts & Cultures », « Ingénierie de l'action culturelle » et « Ingénierie de projets interculturels et internationaux ». En outre, elle comporte une part importante d'enseignements mutualisés avec la première année des Parcours « CCRF » et « PESE » relevant de la mention « Science de l'Education » en raison d'objectifs convergents dans le domaine de l'ingénierie de projet et de la proximité des champs professionnels visés selon le schéma ci-dessous :



Ainsi défini, le parcours du Master 1 correspond à **60 Crédits ECTS**.

En fin d'année universitaire, à partir d'avril, les étudiants doivent effectuer un stage en milieu professionnel d'au moins 12 semaines, en France ou à l'étranger. A l'issue de ce stage, ils rédigent un rapport de stage problématisé qu'ils soutiennent en septembre devant un jury composé de deux enseignants et un professionnel.

Les enseignements mutualisés sont indiqués en bas de chaque unité d'enseignement de la maquette pédagogique ci-dessous :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils	LV 1 Anglais*		12	12	1	CC		1	1
	LV2 Espagnol ou allemand*		12	12	1	CC		1	1
	Statistiques/Méthodes d'enquête*	8	4	12	1	CC		1	1
	Analyse de projets culturels		12	12	1	CC		1	1
	Outils informatiques*		16	16	1	CC		1	1
	Communication*	12		12	1	CC		1	1
TOTAL UE 1		20	56	76	6			5	5

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 2	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit	Droit de l'entreprise*	12	6	18	3	CC/CT			1
	Droit social*	12		14	3	CT			1
TOTAL UE 2		24	6	32	6				2

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 3	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Management	Analyse et gestion financière*	12	8	20	2	CC/CT			1
	Étude des coûts et contrôle de gestion*	12	8	20	2	CC/CT			1
	Comptabilité*	12	8	20	1	CC/CT			1
	Financement de la culture	12		12	1	CT	1		1
TOTAL UE 3		48	24	72	6				4

UE 4	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Champ culturel 1	Sociologie de la culture	12		12	1	CT	1		1
	Droit des biens culturels	12	6	18	2	CT	1		1
	Politiques culturelles	12	6	18	2	CT	1		1
	Séminaires professionnels		18	18	1	CC		1	1
TOTAL UE 4		36	30	66	6		3		3

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 5	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion publique	Finances publiques	12		12	3	CC		1	1
	Organisation administrative de l'Etat—collectivités territoriales —.Europe	12		12	3	CC		1	1
TOTAL UE 5		24		24	6			4	4

	Total S1 hors encadrement S&P (UE 1 à 5)	154	116	270	30				16
	Total S1	154	140	294	30				20

SEMESTRE 2

UE 6	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Marketing, communication, langues	Marketing*	12	8	20	2	CC/CT			1
	Stratégies de communication culturelle	8		8	2	CC			1
	LV1 Anglais*		12	12	1	CC			1
	LV2 Espagnol ou Allemand*		12	12	1	CC			1
TOTAL UE 6		20	32	52	6				4

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 7	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Champ culturel 2	Éducation populaire*	12		12	2	CT	1		1
	Culture et développement durable	12		12	2	CT	1		1
	Tourisme et culture	12		12	1	CT	1		1
	Séminaires professionnels		18	18	1	CC	1		1
TOTAL UE 7		36	18	54	6		3		4

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 8	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Spectacle vivant	Histoire du spectacle vivant	12		12	3	CT	1		1
	Gestion du spectacle vivant		24	24	3	CC		1	1
TOTAL UE 8		12	24	36	6		1	1	2

UE 9	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Arts et Patrimoines	Culture à l'ère de l'anthropocène	12	6	18	2	CT	1		1
	Art contemporain	12		12	2	CT	1		1
	Histoire du musée	12		12	2	CT	1		1
TOTAL UE 9		32	6	42	6		3		3

UE 10	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Industries créatives	Cinéma - Audiovisuel		15	15	3	CC		1	1
	Arts numériques		12	12	3	CT	1		1
TOTAL UE 10			27	27	6				

	Total S2 hors encadrement S&P (UE 6 à 10)	104	107	211	30				14
	Total S2	104	149	253	30				27

	Total M1 hors encadrement S&P	258	223	481	60				30
	Total M1	258	289	547	60				47

Le rapport de stage problématisé donne lieu à un travail important : 8 ECTS.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

Précisions

L'année de Master 1 est répartie en deux semestres :

- un semestre 1, du 15 septembre à début janvier, avec 5 unités d'enseignement ;
- un semestre 2, de début janvier au 30 juin, comprenant le stage obligatoire avec 5 unités d'enseignement.

Le stage de M1 se déroule de début avril au 30 juin, soit au moins trois mois consécutifs (420 heures).

La soutenance du rapport de stage problématisé se déroule début septembre.

La responsable d'année organise les examens de semestre 1 (mi-décembre), puis le jury et la session de rattrapage. Les examens de semestre 2 ont lieu fin mars. La session de rattrapage des semestres 1 et 2 a lieu mi-septembre. Le jury d'année du Master 1 se tient dans la troisième semaine de septembre pour établir la liste définitive des étudiants admis en Master 2.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

1 - Les enseignements et autres éléments de formation sont regroupés en UE capitalisables pour l'évaluation des connaissances, des compétences et acquis. Les modules constituent un groupe homogène d'enseignements et d'activités. L'anglais est obligatoirement en première langue.

2 - La note obtenue à chaque UE est la moyenne arithmétique des notes obtenues pour chacun des éléments le composant.

3 - L'année est validée si la moyenne générale des semestres pondérée par les coefficients est supérieure ou égal à 10 sur 20.

4 - Les modules de pratiques professionnelles (UE 0 et 00) ne peuvent donner lieu à des épreuves de rattrapage.